Le 20 juillet 1793, alors que les armées de la République s'acheminent déjà vers Lyon, les représentants Rouyer et Brunel écrivent de cette ville à leurs collègues de la Convention, une lettre qui n'est qu'un long plaidoyer en faveur des Lyonnais et qui jette un singulier jour sur les événements : « A notre arrivée à Lyon, nous avons trouvé une Assemblée départementale en activité, formée sous le titre de Commission populaire et de salut public, composée de deux cent quarante membres. A en juger par ses arrêtés, on ne peut sans prévention l'accuser d'incivisme, puisqu'ils attestent tous l'idée bien prononcée de l'unité et de l'indivisibilité de la République, de la liberté, de l'égalité, du respect des personnes et des propriétés, de l'attachement inviolable aux lois et à la représentation nationale libre et entière. Un des serments de la Commission est de punir comme traîtres à la Patrie tous ceux qui proposeraient la Royauté, la dictature, le triumvirat, le fédéralisme. Par une déclaration subséquente, elle voue à l'infamie ceux qui provoqueraient le rétablissement des dîmes, des droits féodaux. Dans sa proclamation du 16 juillet, elle publie son attachement inviolable à la représentation nationale; mais ne croyant pas la Convention libre ni entière depuis le 31 mai, elle regarde dès cette époque ses décrets comme non avenus... Telle est en substance la profession de foi politique du département de Rhône et Loire. Ses détracteurs auront bien de la peine à y trouver des complots de contrerévolution... Le vœu des citoyens des villes et des campagnes est bien prononcé pour la République une et indivisible; leur désir est d'obtenir promptement une charte constitutionnelle basée sur la liberté et l'égalité... On a vu se développer un parti assez nombreux qui, sous le masque du patriotisme, ne prêchait que la désobéissance aux lois,